

Grille de sélection des projets du programme LEADER Ardèche³

Principes de sélection	Critères de sélection	Question exploratoire	Grille de notation	Argumentaire/ vérification	Note	
Economie/emploi Principe visant à s'assurer que les actions soutenues concourent bien à rééquilibrer le modèle économique et social du territoire <i>Référence : enjeu régional "territorialisation des économies rurales"</i>	1) Impact économique	Le projet renforce-t-il l'économie de proximité sur le territoire du GAL ?	Il menace, nuit ou fragilise l'emploi et l'activité : 0 Il ne génère pas d'impact à ce niveau : 1 Moyennement (les emplois ou les activités créés localement ne s'inscrivent pas dans la durée) : 2 Durablement (le caractère structurant du projet en matière d'emplois et d'activités créés localement est avéré) : 3		/3	
	2) Impact social	Le projet renforce-t-il les compétences ¹⁾ humaines du territoire ?	Il menace, nuit ou fragilise les ressources humaines : 0 Il ne génère pas d'impact à ce niveau : 1 Moyennement (le projet participe à les valoriser) : 2 Durablement (le projet participe à les augmenter) : 3		/3	
Ressources Principe visant à s'assurer que les actions soutenues concourent bien à préserver et valoriser les ressources du territoire, qu'elles soient naturelles, culturelles, humaines, financières, ... <i>Référence : enjeu régional "changements de pratiques, préservation et valorisation des ressources"</i>	3) Valorisation et préservation des ressources	Le projet participe-t-il à préserver et valoriser les ressources naturelles (eau, paysage, foncier, biodiversité, bio-ressources, énergie) et emblématiques du territoire, ainsi que les patrimoines ?	Il menace, nuit ou fragilise les ressources : 0 Il ne génère pas d'impact à ce niveau : 1 Modérément (il préserve ou valorise au moins une ressource) : 2 Fortement (il préserve ou valorise plusieurs ressources) : 3		/3	
	4) Jeunes (13-30 ans)	Le projet prend-il en considération les jeunes ?	Il ne les prend pas en considération, et ce sous aucune forme : 0 Il les prend en compte sans qu'ils soient au cœur du dispositif (il engage une démarche en ce sens) : 2 Les jeunes sont au cœur de l'action, et ce quelqu'en soit la forme : 4		/4	
	5) Capacité financière	Le porteur de projet a-t-il la capacité financière à s'engager dans un tel projet, du point de vue de sa trésorerie et de la complexité administrative liée au FEADER ?	Le porteur de projet n'a pas la capacité à s'engager dans une demande de subvention FEADER (manque de trésorerie, risque financier encouru, temps humain nécessaire au montage administratif et financier) : 0 La capacité du porteur de projet à s'engager dans une demande de subvention FEADER est démontrée : 3		/3	
Gouvernance Principe visant à s'assurer que les actions soutenues sont bien ascendantes et collaboratives <i>Référence : principe LEADER</i>	6) Partenariat ²⁾	Le projet implique-t-il les partenaires nécessaires à sa conduite, et ce à toutes les étapes ?	Il n'implique aucun partenaire : 0 Il n'implique aucun partenaire au stade du dépôt du dossier, mais prévoit de le faire au cours du projet : 1 Des partenaires sont associés : 2 Fortement (l'action est co-construite ou associe tous les partenaires nécessaires) : 3		/3	
	7) Bénéficiaires de l'action	Le projet prend-il en compte les bénéficiaires finaux (les habitants, les jeunes, ...) ?	La description du projet ne fait part d'aucune prise en compte des bénéficiaires finaux : 0 Le projet s'appuie sur une étude des besoins (questionnaire, enquête, étude, ...) : 1 Le projet s'appuie sur une étude des besoins et des bénéficiaires ont été impliqués dans la réponse à ces besoins : 2 Les bénéficiaires sont impliqués depuis le repérage des besoins, les solutions proposées, jusqu'à la mise en oeuvre de l'action : 3		/3	
Innovation Principe visant à s'assurer que les actions soutenues déclenchent un processus de transformation sur le GAL, lui permettant d'aboutir à de nouvelles solutions de développement <i>Référence : principe LEADER</i>	8) Innovation territoriale	Le projet existe-t-il déjà sur le territoire ³⁾ ?	Oui et il ne présente pas d'évolution prenant en compte les priorités LEADER : 0 Oui, mais sa continuité est essentielle au vu des priorités LEADER : 1 Oui et le projet démontre une capacité d'évolution et de diffusion : 2 Cette opération est nouvelle à l'échelle du territoire : 3		/3	
	9) Changement de pratiques	Le projet contribue-t-il à améliorer les pratiques du territoire (processus de transformation vertueux, développement durable, ...) ?	Le projet ne réunit pas les conditions pour cela : 0 Le projet dispose d'une ou plusieurs caractéristiques qui pourraient l'amener à améliorer les pratiques ultérieurement : 1 Ce projet permet l'amélioration des pratiques pendant sa réalisation : 2 Ce projet va pouvoir transformer durablement le territoire : 3		/3	
	10) Innovation thématique <i>(se référer à la fiche-action correspondante pour le choix de la question exploratoire)</i>	Urbanisme rural innovant (FA n°1)	Le projet participe-t-il à promouvoir un urbanisme rural exemplaire ?	Aucune caractéristique du projet ne contribue à son exemplarité : 0 Au moins l'une des caractéristiques du projet est exemplaire : 2 Plusieurs caractéristiques du projet sont exemplaires : 4 Le projet est exemplaire à plusieurs niveaux et il prévoit une diffusion de ses résultats (capitalisation, transfert) : 6		/6
		Valorisation des ressources agricoles et sylvicoles (FA n°2)	Le projet participe-t-il à préserver et valoriser les ressources agricoles et forestières ?			
		Effet structurant et d'entraînement du projet (FA n°3)	Le projet peut-il devenir un moteur de développement économique structurant pour le territoire ?			
		Entreprenariat (FA n°4)	Le projet permet-il d'expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement des compétences humaines du territoire ?	Aucune caractéristique du projet ne contribue à son exemplarité : 0 Au moins l'une des caractéristiques du projet est exemplaire : 2 Plusieurs caractéristiques du projet sont exemplaires : 4 Le projet est exemplaire à plusieurs niveaux et il prévoit une diffusion de ses résultats (capitalisation, transfert) : 6		
		Modèles économiques innovants (FA n°5)	Le projet contribue-t-il à amplifier le déploiement des modèles économiques innovants sur le territoire ?			
Co-responsabilité sociétale du territoire (FA n°6)	Le projet provoque-t-il efficacement le changement des pratiques des élus, des acteurs socio-économiques et des habitants (en matière de préservation des					
Coopération avec d'autres territoires (FA n°7)	Le projet permet-il de développer des partenariats avec d'autres territoires tout en consolidant la stratégie du GAL ?					
Note globale du projet *					/34	

Conclusion
Note : /34
Pour être sélectionné, le projet doit atteindre la note minimale de 17.
Formulation de l'avis du Comité de programmation lors de la sélection : - Transférabilité du projet - Où réside l'innovation de ce projet pour le GAL ? - Recommandations éventuelles pour l'inscrire dans une démarche d'amélioration

Quelques définitions
1) Compétences : l'interprétation de ce terme permettra d'en débattre, et de proposer au fil des dossiers notre propre définition
2) Pour qualifier le partenariat, le Comité de programmation peut utiliser plusieurs degrés d'implication possibles : - aucun partenaire impliqué - consultation des partenaires - collaboration des partenaires à un projet qui n'est pas le leur - coopération : le projet est aussi celui des partenaires
3) Territoire : il s'agit du territoire concerné par le projet, celui que le projet irrigue